



## APPEL À LA CONCURRENCE EN MATIÈRE D'ASSURANCES

### Assurances concernées :

- ✓ Contrat groupe assurance responsabilité civile et individuelle accidents corporels
- ✓ Multirisques bureaux et tous risques informatiques
- ✓ Flotte automobile (11 véhicules)
- ✓ Protection juridique
- ✓ Assurance cyber (contrat à mettre en place)

### Préambule

La F.F.S.B., fédération sportive de haut niveau, qui a élevé la France au 1<sup>er</sup> rang mondial des 70 nations qui pratiquent le Sport Boules, a élaboré une ambitieuse politique de développement dont la mise en œuvre est contractualisée avec le Ministère des Sports et l'Agence Nationale du Sport par les conventions d'objectifs la liant à ceux-ci.

Ainsi de nombreuses compétitions sont offertes aux sportifs pratiquant la discipline tant dans son mode purement sportif que dans son mode traditionnel ou loisir.

Son objectif incontournable est de maintenir la France aux premières places européennes et mondiales dans les championnats internationaux des catégories jeunes, féminines et masculines et de continuer à remporter des médailles dans les Jeux Méditerranéens et Jeux Mondiaux témoignant de la reconnaissance sportive de haut niveau international de notre discipline.

La F.F.S.B. doit bien sûr respecter ses obligations en matière d'assurance responsabilité civile et individuelle accidents corporels, conformément aux dispositions des articles L 321-1 et suivants du code du sport et faire assurer ses risques propres dans les matières énumérées ci-dessus.

Le présent appel à la concurrence concerne donc ces risques, mais au-delà des assurances proprement dites la F.F.S.B. souhaite que l'assureur choisi accepte de nouer avec elle des relations partenariales dans le domaine sportif, de manière à permettre à la F.F.S.B. la meilleure réalisation de ses objectifs tout en associant son partenaire à ses événements médiatiques et aux succès des athlètes de l'équipe de France.

La F.F.S.B. étudiera donc les propositions qui lui seront faites dans le cadre du présent appel à la concurrence en prenant en compte les tarifs d'assurance proposés ainsi que les propositions de partenariat financier et sportif.

### Les assurances

#### 1. Contrat groupe responsabilité civile et individuelle accidents corporels

Il concerne :                   **1 590** associations sportives boulistes  
   **75** comités boulistes départementaux  
   **13** ligues boulistes régionales  
   **33 000** licenciés environ

Echéance : 1<sup>er</sup> octobre.

Les dispositions contractuelles actuellement souscrites par la F.F.S.B. sont téléchargeables sur le site Internet de la F.F.S.B. [www.ffsb.fr](http://www.ffsb.fr) (Réglementation - réglementation administrative - assurances).

Il en est de même pour les formules de garanties individuelles complémentaires que la F.F.S.B. doit obligatoirement proposer à ses licenciés (art. L321-4 du code du Sport).

## **2. Assurance multirisques bureaux et tous risques informatiques**

Pour le siège de la F.F.S.B. à Villeurbanne : 500 m<sup>2</sup> de bureaux avec 3 garages (dont 1 double) et 1 cave en sous-sol + 1 garage en location en sous-sol d'un immeuble voisin.

Valeur du mobilier au 30/09/2025 : (voir extrait bilan joint)

Echéance : 1<sup>er</sup> mars

Garanties communiquées sur demande.

## **3. Flotte automobile**

11 véhicules dont :

- ✓ 1 CITROËN Jumpy L2 H1 HDI 120 ATLANTE 2009- 9 places
- ✓ 1 RENAULT Trafic ZEN - L2 - Blue DCI 150 CH S&S 2024 - 9 places
- ✓ 2 PEUGEOT 3008 1.2 HYBRID 145 E-DCS6 ALLURE (contrat LLD 48 mois)
- ✓ 1 RENAULT Clio 2023 - 5P - Berline Evolution E-Tech full hybrid 145 -24 (contrat LLD 48 mois)
- ✓ 2 TOYOTA Proace City / 2024 / 5P / Fourgonnette Long Cabine approx 1.5L 100 D-4D (contrat LLD 48 mois)
- ✓ 2 TOYOTA Yaris Cross Hybride / 2021 / 5P / SUV 1.5 HYBRID 130H DESIGN BUSINESS TOY AUTO (contrat LLD 48 mois)
- ✓ 2 Renault Kangoo 2021 – 5P – Monospace Zen Blue dCi 95 (contrat LLD 48 mois)

Echéance : 1<sup>er</sup> octobre.

Garanties communiquées sur demande.

## **4. Protection juridique**

Le contrat concerne la F.F.S.B. et ses dirigeants, ainsi que toutes les instances affiliées à la F.F.S.B. et leurs dirigeants.

Garanties pour les personnes morales (protections pénale, prud'homale et administrative).

Garanties pour les personnes physiques (protection pénale, agression physique et atteinte à l'intégrité physique).

Echéance : 16 septembre

Les dispositions contractuelles actuellement souscrites par la F.F.S.B. sont téléchargeables sur le site Internet de la F.F.S.B. [www.ffsb.fr](http://www.ffsb.fr) (Réglementation - réglementation administrative - assurances).

## **5. Assurance cyber**

Mise en place d'un contrat pour protéger l'activité de la F.F.S.B. contre les risques cyber.

## **Participation à l'appel d'offres à la concurrence**

### **Identification de la F.F.S.B. appelante :**

**F.F.S.B.**  
Fédération Française du Sport Boules  
63 rue Anatole France  
69100 VILLEURBANNE  
Tél. : 04 78 52 22 22 - E-mail : [daf@ffboules.fr](mailto:daf@ffboules.fr)

### **Renseignements complémentaires :**

Le dossier de l'appel d'offres est à retirer à cette adresse auprès de Xavier MAJOREL, Directeur administratif, qui est à disposition pour tout renseignement complémentaire souhaité.

### **Date limite de réception des offres :**

Le 15 juin 2026

### **Adresse où les offres de candidatures doivent être transmises**

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT BOULES (voir ci-dessus)

Par pli recommandé avec demande d'avis de réception, en langue française ou par voie électronique à [daf@ffboules.fr](mailto:daf@ffboules.fr) avec demande d'avis de réception.

Les offres seront établies en euros.

### **Justifications à produire**

- Une lettre présentant la candidature et les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat.
- Un extrait K bis.
- Une attestation ORIAS en cours de validité.
- Une attestation RC d'intermédiaire d'assurances.
- Une attestation de garantie financière.
- En cas de redressement judiciaire, copie du (ou des) jugement (s) prononcé (s) à cet effet.
- Déclaration sur l'honneur du candidat dûment datée et signée pour justifier qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (avec précision du numéro d'inscription au registre de la profession).

Les entreprises ayant signé un contrat de partenariat avec la F.F.S.B. ou d'annonceur S.B.M. en 2025 ou 2026 sont dispensées des formalités qui précèdent.

### **Critères de sélection des offres**

C'est la conjonction des critères :

- tarifs pratiqués eu égard aux garanties proposées, les garanties souscrites actuellement par la F.F.S.B. étant des planchers ;
- proposition de partenariat sportif qui sera prise en compte par un comité d'examen des offres composé des membres du Bureau exécutif de la Fédération

### **Rédaction de la convention de partenariat**

Avant le 15.09.2026, la F.F.S.B. signera avec la société d'assurance retenue une convention de partenariat sportif concrétisant les offres acceptées.

Toutes les modalités des relations contractuelles seront décrites dans ce document.

Fait à Villeurbanne, le 30 avril 2026



Le Président de la F.F.S.B.  
Bernard DAUBARD